A remplir par AQMC

☐ Nouveau Client
☐ Ponctuel
☐ Nouvelle prestation
☐ Revue de contrat :
Annule et remplace le contrat _____

Tiers N°

☐ Avenant

CONVENTION DE PRESTATION ANALYTIQUE
N° AM ……

La Société AQMC
Société à responsabilité limitée
Au capital de 74 480 euros
Ayant son Siège au social à ECOPARC - 135 Rue de la Gariguette – CS 20130 St AUNES – 34135 MAUGUIO Cedex

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro : 438 826 919
Accréditation COFRAC sous la Convention N° 1-1366 pour les Programmes **59** « *Microbiologie alimentaire* », **19** « *Microbiologie appliquée à la chimie fine et aux produits cosmétiques* », **23** « Environnement – Qualité de l'eau » et *Allergènes alimentaires* : *Immunologie et Génétique moléculaire* (Portée disponible sur www.cofrac.fr)
Représentée par Madame Valérie ROUVET et Monsieur Ghislain LUCIBELLO en qualité de cogérants,

Ci-après identifiée sous : Le prestataire, AQMC,

La société*	.....
Forme sociale*.....	.....
Siège social.....	.....
Site concerné par la prestation*.	.....
Tél*.....	.....
Mail*.....	.....
Immatriculée au greffe de.....	.....
Sous le N° de SIRET*	.....
N° TVA intracommunautaire* ..	.....
Demandeur*.....	.....

Représentée par* [2]	.....
en qualité de*.....	.....

***MENTIONS OBLIGATOIRES / [2] Le signataire doit être en mesure d'engager l'entreprise demandeuse**

Ci-après identifié sous : Le client, Les clients

La réalisation des prestations suivantes :

SUIVI SANITAIRE ET QUALITATIF DE SPIRULINE (Produit et process)

Date de début de prestation : ……
Cette date sera la date anniversaire à laquelle seront réalisées les revues de contrat

Aux conditions particulières et générales suivantes :

A.Q.M.C. - 135 rue de la Garriguette - Ecoparc St Aunès - CS 20130 - 34135 MAUGUIO Cedex
☎ 04 67 02 21 06 - Email : laboratoire@aqmc.fr
SARL au capital de 74 480 euros - RCS Montpellier 438 826 919 – Code APE 7120 B

CONDITIONS PARTICULIERES

Prestation souhaitée et/ou proposée :

- Analyses microbiologiques sur de la Spiruline séchée
- Analyses nutritionnelles sur de la Spiruline séchée *(Analyses sous-traitées)*

⬇ Uniquement pour les départements limitrophes au Dpt 34 (Hérault-Montpellier) ⬇

- Analyses microbiologiques de l'eau des bassins de culture
- Analyses physico-chimiques de l'eau des bassins de culture

Critères d'interprétation :

***Analyses Microbiologiques sur spiruline** sèche*

Selon cahier des charges détaillé ci-dessous (prestation part défaut) :

Recommandations Spiruline sèche		Interprétation des résultats		
PARAMETRES	**CRITERES**	**Satisfaisant**	**Acceptable**	**Non satisfaisant**
Flore aérobie mésophile à 30°C	100.000 ufc/g	≤ 100.000 ufc/g	Entre 10^5 et 10^6 ufc/g	> 1.000.000 ufc/g
Coliformes thermotolérants à 44°C	100 ufc/g	≤ 100 ufc/g	Entre 10^2 et 10^3 ufc/g	> 1.000 ufc/g
Anaérobies sulfito-réducteurs à 46°C	100 ufc/g	≤ 100 ufc/g	Entre 10^2 et 10^3 ufc/g	> 1.000 ufc/g
Clostridium perfringens à 37°C	10 ufc/g	≤ 10 ufc/g	Entre 10 et 100 ufc/g	> 100 ufc/g
Staphylocoques à coagulase + à 37°C	100 ufc/g	≤ 100 ufc/g	Entre 10^2 et 10^3 ufc/g	> 1.000 ufc/g
Salmonella	Absence /25g	Absence /25g		Présence/25g
Listeria monocytogenes	100 ufc/g	≤ 100 ufc/g		> 100 ufc/g

Possibilité d'ajouts de paramètres supplémentaires sur demande expresse (exemples ci-dessous) :

Paramètres/Critères proposés par AQMC		Interprétation des résultats		
PARAMETRES	**CRITERES**	**Satisfaisant**	**Acceptable**	**Non satisfaisant**
Bacillus cereus présomptifs	100 ufc/g	≤ 100 ufc/g	Entre 10^2 et 10^3 ufc/g	> 1.000 ufc/g
Coliformes thermotolérants à 44°C	5.000 ufc/g	≤ 5.000 ufc/g	Entre 5.10^3 et 5.10^4 ufc/g	> 50.000 ufc/g
Levures et Moisissures	100 ufc/g	≤ 100 ufc/g	Entre 10^2 et 10^3 ufc/g	> 1.000 ufc/g
Vibrio entéropathogènes	Absence /25g	Absence /25g		Présence/25g

Analyses Physico-chimiques sur spiruline sèche

➢ **Selon l'avis du CSHP**

Paramètres	Critères d'interprétation **
Plomb (prestation part défaut)	< 3 mg/kg
Cadmium (prestation part défaut)	< 0,5 mg/kg
Mercure (prestation part défaut)	< 0,1 mg/kg
Arsenic minéral	< 3 mg/kg
Etain	< 5 mg/kg

*** Exprimés en mg/Kg (valeurs exprimées par rapport à la matière sèche)*

➢ **Selon l'avis de l'AFSSA suite à la saisine n° 2002-SA-0144:**

Paramètres	Critères d'interprétation
Iode	< 2000 mg/kg

➢ **Selon Règlement CE 396/2005 et révisions successives :**

Paramètres	Critères d'interprétation
Résidus de PESTICIDES	*Liste détaillés des pesticides (screening large par GC + LC) est disponible sur demande.*

A.Q.M.C. - 135 rue de la Garriguette - Ecoparc St Aunès - CS 20130 - 34135 MAUGUIO Cedex
☎ 04 67 02 21 06 - Email : laboratoire@aqmc.fr
SARL au capital de 74 480 euros - RCS Montpellier 438 826 919 – Code APE 7120 B

➢ **Dénombrement de cyanobactéries et recherche de cyanotoxines :**

Quantification Microcystines (MCs) par méthode ELISA
Quantification MCs + Phytoplancton + zooplancton *(prestation par défaut)*
Quantification Anatoxines (ATX) par méthode ELISA
Quantification Saxitoxines (STX) par méthode ELISA

➢ **Déclaration nutritionnelle selon Règlement CE 1169/2011 dit INCO :**

- Valeur nutritionnelle en Kcal/100g et en KJ/100g
- Protéines
- Matières grasses (dont acides gras saturés)
- Glucides **hors Fibres (*)** (dont sucres)
- Sel (exprimé en Na+)

(*) : Fibres - *Selon les recommandations de l'ANIA, pour tout produit contenant plus de 1% de fibres alimentaires, il est recommandé de quantifier les fibres alimentaires qui peuvent influencer les valeurs nutritionnelles au niveau des glucides. Une étude sur 30 fermes effectuée en 2019 montre un taux de fibres totales moyenné à 6,1 g pour 100 g de spiruline sèche.*

➢ **Déclaration nutritionnelle de groupe II (INCO + fibres alimentaires) :**

- Valeur nutritionnelle en Kcal/100g et en KJ/100g
- Protéines
- Matières grasses (dont acides gras saturés)
- Glucides (dont sucres)
- **Dont Fibres alimentaires totales**
- Sel (exprimé en Na+)

Analyses microbiologiques et physicochimiques sur l'eau :

- Réseau de distribution (réseau): Selon l'AM du 22 décembre 2022
- Eau de forage utilisée comme eau de process

En complément une analyse complète (type R et C) doit être réalisée tous les 10 ans dans le cas d'une consommation inférieure à 3 m^3 journalier, tous les 5 ans en cas de consommation de 3 à 10 m^3 par jour, tous les 2 ans pour une consommation supérieure à 10 m^3. Devis sur demande.

Modalités des prélèvements :

- Le prélèvement et l'envoi des échantillons par vos soins directement au laboratoire
- Pour la spiruline sèche, le transport des échantillons se fera à T°C ambiante jusqu'au laboratoire. Pour les échantillons d'eau, soit les prélèvements sont portés par le client pour être remis en mains propres au laboratoire, soit, dans la mesure où le client est situé dans une zone géographique couverte par notre Pôle Prélèvement, les prélèvements sont réalisés par nos soins.
- ***Prélèvements alimentaires*** : en sac stérile ou dans les conditionnements de vente
- ***Quantités*** :

Quantité souhaitée pour une analyse microbiologique : 100 g (60 g minimum pour la prestation par défaut)
Quantité minimale (*) souhaitée pour une analyse physico-chimique :

- Pesticides : 100 g
- Métaux lourds hors Iode : 25 g
- Iode : 25 g
- Aw seule : 50 g
- Microcystines, Anatoxines, Dénombrement : 50 g optimal, 30 g minimal
- Analyses nutritionnelles : 250 g
- Vitamines : 100 g par vitamine
- Phycocyanines, Chlorophylles A et B : 50 g optimal, 30 g minimal

A.Q.M.C. - 135 rue de la Garriguette - Ecoparc St Aunès - CS 20130 - 34135 MAUGUIO Cedex
☎ 04 67 02 21 06 - Email : laboratoire@aqmc.fr
SARL au capital de 74 480 euros - RCS Montpellier 438 826 919 – Code APE 7120 B

Traçabilité suffisante pour permettre au Client de faire le lien avec son suivi de production via la fourniture d'un bon de commande

(*) Les quantités indiquées pour les analyses physico-chimiques ne sont pas des quantités optimales, mais sont des quantités minimales, prenant compte des contraintes du produit. Par accord à la présente convention, le Client reconnaît en avoir été informé et effectué son échantillonnage en connaissance de cause.

- ***Prélèvements d'eau*** :

Microbiologie **:** Flacon stérile 500 ml sans thiosulfate pour les eaux de process non traitées et non issues du réseau d'adduction publique / Flacon stérile 500 ml avec thiosulfate pour les eaux de process traitées chimiquement (Ex : chlore) ou issues du réseau d'adduction publique
Débactérisation de la sortie d'eau si tuyauterie ou canalisation
Si approvisionnement en continu : désinfection extérieure du flaconnage avant prélèvement
1er jet sans désinfection si volonté de tester l'eau utilisée / 2ème jet avec désinfection si volonté d'évaluer l'eau en amont, indépendamment du réseau interne
Physicochimie **:**

- *Analyse type D1* : 1 l en flacon plastique PE + 250 ml en flacon verre brun
- *Métaux* : 500 ml en flacon PE
- *Pour toute autre demande* : une demande doit être faite pour évaluer les besoins

Modalités de réalisation des analyses :

Produits alimentaires

- Analyses microbiologiques dans les 36 h ouvrées après réception ou à une date déterminée avec votre accord
- Analyses physico-chimiques sous-traitées dans les 72 h ouvrées après réception

Eau :

- *Sous accréditation* : Analyse microbiologique dans les 18 h après le prélèvement.
  Hors accréditation : Analyse microbiologique au-delà des 18 h après le prélèvement (sauf cas exceptionnel).
  Tout dépassement du délai de 24h après prélèvement nécessitera l'accord du client pour lancer l'analyse et entraînera une réserve sur les résultats.

Vous pouvez prendre connaissance de la méthode utilisée par notre laboratoire en fonction du germe analysé dans le document joint à cette convention. Nous vous rappelons que cette liste a vocation à évoluer dans le temps, en fonction des évolutions techniques et/ou normatives ainsi qu'en fonction de celles de notre portée d'accréditation technique. La liste des méthodes et la portée d'accréditation sont disponibles sur l'espace ***Téléchargements*** de notre site internet https://aqmc.fr/. Le client accepte expressément les modifications issues de ces évolutions et reconnaît que le contrat ne saurait être remis en cause pour cette raison.

Le prestataire se réserve la possibilité de relancer tout ou partie des analyses en cas de doute sur le résultat ou de la survenance de tout incident technique engendrant une incertitude sur le résultat final.

Modalités de communication :

Sous les conditions générales envoyées parallèlement et liées au respect de notre engagement de confidentialité, en accord avec nos obligations d'information légales, les modalités de communications sont définies ainsi :

Personnes désignées par l'entreprise	Envoi des rapports d'essais & résultats	Alerte non-conformité	Accusé de réception des échantillons au laboratoire
Nom : Prénom : Tél :	❒ OUI ❒ NON @ :	❒ OUI ❒ NON @ :	❒ OUI ❒ NON @ :

A.Q.M.C. - 135 rue de la Garriguette - Ecoparc St Aunès - CS 20130 - 34135 MAUGUIO Cedex
☎ 04 67 02 21 06 - Email : laboratoire@aqmc.fr
SARL au capital de 74 480 euros - RCS Montpellier 438 826 919 – Code APE 7120 B

Nom : Prénom : Tél :	❒ OUI ❒ NON @	❒ OUI ❒ NON @ :	❒ OUI ❒ NON @ :
Nom : Prénom : Tél :	❒ OUI ❒ NON @	❒ OUI ❒ NON @ :	❒ OUI ❒ NON @ :

Ces informations sont de la responsabilité du client. Toute modification doit nous être indiquée par voie de mail.

Tarifs :

Cf documents fournis en annexes :

- **« 2024 - CATALOGUE TARIFS AQMC - SPIRULINE – MICROBIOLOGIE »**
- **« 2024 - CATALOGUE TARIFS AQMC - SPIRULINE – PHYSICOCHIMIE »**

Modalités de règlement :

Sur la base des échanges préalables avec le Client, si l'adresse de facturation des prestations réalisées est différente de l'adresse du donneur d'ordre ainsi que des sites prélevés, il convient de définir les coordonnées de l'organisme payeur :

NOM : .....

ADRESSE : .....

La facture sera adressée en 1 exemplaire par voie électronique (format pdf) :

Nom du contact : ……..…….

Email du contact : ……....…….

Le paiement devra être effectué à 30 jours à date d'émission de la facture (envoi par courrier) ou à 30 jours suivant réception de la facture (envoi par voie électronique).

Les prestations de service réalisées par la société AQMC sont soumises à la TVA en vigueur soit 20,00% depuis le 01er janvier 2014. En cas de changement du taux de cette TVA, la nouvelle valeur sera appliquée dès la date de mise en application.

Le règlement des prestations peut être fait :

❒ par virement

❒ par chèque à l'ordre de la société « AQMC SARL ».

Validité de la présente offre :

La présente offre de services est valable pendant 90 jours à partir de sa date d'émission, dans la limite de l'année civile en cours. Elle intègre les tarifs 2024.

Durée de la prestation :

Dès acceptation de la présente offre par le client, le contrat de prestation de service est conclu pour la durée déterminée d'UNE année civile qui court à compter de la date de signature ou de la prestation si celle-ci est différente.

Cependant, si une mise à jour des tarifs catalogue devait intervenir dans l'intervalle, vous en seriez informés par voie de mail et les nouveaux tarifs s'appliqueraient automatiquement, avec le maintien des remises accordées, sans nécessité d'une revue de la présente convention.

A l'expiration de cette période contractuelle, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives d'une durée d'UNE année, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant le respect d'un délai de préavis de UN mois, décompté à partir de la date de réception.

A.Q.M.C. - 135 rue de la Garriguette - Ecoparc St Aunès - CS 20130 - 34135 MAUGUIO Cedex
☎ 04 67 02 21 06 - Email : laboratoire@aqmc.fr
SARL au capital de 74 480 euros - RCS Montpellier 438 826 919 – Code APE 7120 B

Conditions générales :

Par accord à la présente convention, le Client reconnaît accepter les documents annexes et fournis conjointement au document :

« Conditions générales de ventes SPE34 »

« Méthodes d'analyses utilisées au Laboratoire AQMC »

Si des éléments diffèrent entre les présentes conditions spécifiques et les conditions générales, ce sont les conditions spécifiques qui l'emportent.

Ces documents sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Leurs révisions n'entraînent pas la nullité de la convention dans son ensemble.

Leurs versions en cours sont disponibles sur https://aqmc.fr/telechargement/

Le Laboratoire AQMC

A Saint Aunès, le :

Le ou la Cogérant(e), Nom/ Prénom *:* **Monsieur Ghislain LUCIBELLO**

Signature :

Laboratoire AQMC
135 Rue de la Gariguette
34130 SAINT AUNES
Tél : 04 67 02 21 06 / Fax 04 67 41 23 08
SIRET 438 826 919 00021 - APE 7120 B

Le Client :

La signature de ce document vaut acceptation des Conditions Générales de Ventes transmises simultanément.

Le signataire : Nom/ Prénom : ……

Qualité :……

Date de signature :……

Mention : « *Bon pour acceptation* » :

Paraphe de toutes les pages et *Signature*

A.Q.M.C. - 135 rue de la Garriguette - Ecoparc St Aunès - CS 20130 - 34135 MAUGUIO Cedex
☎ 04 67 02 21 06 - Email : laboratoire@aqmc.fr
SARL au capital de 74 480 euros - RCS Montpellier 438 826 919 – Code APE 7120 B